

LES INSTITUTIONS FRANÇAISES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Nom de l'institution	Le Conseil Régional
Située	Il est situé dans les 22 régions de France et les 4 outre-mer. En Pays de Loire, L'Hôtel de région est à Nantes.
Rôle et domaine de compétence	<p>Son rôle est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir le développement économique et social de sa région et l'aménagement de son territoire ; - conclure avec l'État un contrat de plan définissant des objectifs communs de développement ; - attribuer des aides financières pour le développement ou la création d'entreprises ; - définir les priorités en matière d'habitat urbain ; - avoir en charge l'enseignement de second degré ainsi que la mise en oeuvre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; - intervenir dans les domaines de la culture, des sports du tourisme.
Organe de contrôle	La cour des Comptes contrôle son budget
Nom des membres	Les membres sont appelés les Conseillers Régionaux. Daniel Dupuis est le conseiller régional de Segré.
Organe de représentation	Cette institution est représentée par un président. Jacques Auxiette est celui des Pays de la Loire.
Choix des membres par	Les Conseillers Régionaux sont élus par la population âgée de plus de 18 ans qui a le droit de vote après s'être inscrit sur liste électorale.
Mode de choix des membres	Ils sont élus au suffrage universel direct par scrutin proportionnel et par liste.

Conditions	
Adresse du site Internet	http://pays delaloire.fr/conseil-regional/